

# PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

## AMSDENQUÊTEPUBLIQUE

### Projet d'extension de la zone de stockage à l'est de l'usine d'assemblage de nacelles et de fabrication de pales pour les éoliennes offshore

#### HAROPA – Port – Le Havre

Il sera procédé **du lundi 3 janvier 2022 à 9h au mardi 1er février 2022 à 17h**, soit pour une durée de trente-trois jours, à une enquête publique à l'effet d'obtenir l'autorisation environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau relative au projet d'extension de la zone de stockage à l'est de l'usine d'assemblage de nacelles et de fabrication de pales pour les éoliennes offshore, de l'évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 et d'une demande de dérogation espèces protégées sur le territoire de la commune du Havre.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune du Havre.

Le projet prévoit la réalisation d'un terre-plein pour permettre le stockage de pales d'éoliennes produites dans l'usine de Siemens Gamesa Renewable Energy (SGRE) à proximité immédiate de cette usine. L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet du département de la Seine-Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie du Havre, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr))
- sur le site <http://stockageeoliennes.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Alain Caru, directeur de production retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants:

- **mardi 4 janvier 2022 de 9h à 12h**
- **samedi 15 janvier 2022 de 9h à 12h**
- **jeudi 20 janvier 2022 de 14h à 17h**
- **mardi 1er février 2022 de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie du Havre – 1517 Place de l'Hôtel de ville – 76600 Le Havre
- par voie électronique, à l'adresse : [stockageeoliennes@enquetepublique.net](mailto:stockageeoliennes@enquetepublique.net)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique <http://stockageeoliennes.enquetepublique.net>

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Madame Natacha Massu – [natacha.massu@haropa.com](mailto:natacha.massu@haropa.com)

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie du Havre, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie du Havre.